

CAR50 : C'est quoi ?

C'est conduire l'automobile d'un retraité, quelle que soit son âge, possédant un véhicule en bon état de marche et qui se trouve dans l'incapacité de le conduire sur de courtes ou de longues distances (par exemple : Saint Lô, Cherbourg, Caen...)

Qui peut en bénéficier ?

Tout retraité imposable

Pour cela plusieurs critères à respecter :

- Assurer l'entretien de sa voiture, et être attesté par un procès-verbal du contrôle technique
- Être assuré auprès d'une compagnie d'assurances et procéder à une extension de garantie conducteur si le contrat actuel ne le prévoit pas
- Le règlement de l'assurance et du carburant seront à la charge du bénéficiaire de CAR 50
- Rémunérer le chauffeur 8€78 de l'heure et faire sa déclaration auprès du CESU (Chèque Emploi Service Universel) et comme vous êtes imposable vous récupérez un crédit d'impôt de 50%

Devenir bénéficiaire, c'est préserver son indépendance, garder son autonomie et partager un moment sympathique

Comment devenir chauffeur ?

Pour cela plusieurs critères à respecter :

- Avoir le permis de conduire depuis plus de 15 ans (*copie du permis de conduire*)
- Attester sur l'honneur d'avoir au moins 8 points sur ledit permis
- Participer à une révision des règles de conduite auprès d'une auto-école (*pris en charge par le Centre Social Rural ACCUEIL*)
- Fournir un certificat médical attestant de l'aptitude à conduire (*voir avec le médecin traitant*)
- Fournir le bulletin n°3 du casier judiciaire
- Être à jour en matière d'assurance de responsabilité civile

Vous conduirez TOUJOURS la voiture du bénéficiaire et JAMAIS votre propre véhicule

Devenir chauffeur, c'est aider les personnes à garder une certaine liberté. C'est aussi contribuer à la diminution des risques d'accidents chez les grands seniors

Plus qu'un simple trajet...

Le moment du trajet est aussi l'occasion de passer un moment convivial fait de nombreux échanges qui permettent de **créer du lien social**, bénéfique pour le bénéficiaire et pour le chauffeur.

Cette action permet de :

- **combattre l'isolement et la solitude** des personnes âgées en milieu rural
- préserver leur **autonomie**
- maintenir les seniors à leur domicile
- **rassurer** les proches
- contribuer à la **dynamique** du territoire

